



Conditions tarifaires au 3 janvier 2022

Version publiée le 3 novembre 2021

Sommaire	Page
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	2
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
BANQUE À DISTANCE	2
Frais d'utilisation des services de banque à distance	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	3
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)	
Virements	
Prélèvements/TIPSEPA	
Chèques	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	4
Formule Ogoon	
Forfait Sécurité	
Services bancaires de base	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	5
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	5
Découverts	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	6
Épargne bancaire	
Placements financiers	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	9
Protection des effets personnels	
Protection des Achats	
Assurance de Compte	
RÉSOUTRE UN LITIGE	9
LEXIQUE	10

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D.312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

- Service de mobilité bancaire : prise en charge des formalités de changement de banque **GRATUIT**
- Clôture de compte **GRATUIT**
- Désolidarisation de compte joint **10 €**

Relevés de compte

- Envoi d'un relevé de compte mensuel à domicile (sur support papier) **GRATUIT**
- Mise à disposition du relevé de compte sur support électronique sur l'Espace Client sécurisé **GRATUIT**
- Mise à disposition du relevé annuel des frais relatifs au compte de dépôt sur support électronique sur l'Espace Client sécurisé **GRATUIT**
- Duplicata de relevé de compte de plus de 2 mois **15 €**

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte
 - compte avec carte(s) **GRATUIT**
 - compte sans carte⁽¹⁾ **6 €/trimestre civil**
 - compte inactif⁽²⁾ **2,50 €/mois**
- Frais de dossier sur compte séquestre⁽³⁾ **250 €**
- Successions
 - Frais à l'ouverture d'un dossier de succession en fonction du solde cumulé des comptes AXA Banque
 - . inférieur à 1 000 € **70 €**
 - . compris entre 1 000 € et 20 000 € **250 €**
 - . supérieur à 20 000 € **450 €**
- Envoi de document
 - en recommandé **7,50 €**
 - en Chronopost **21,50 €**
- Rédaction et envoi d'une attestation **10 €**
- Frais de recherche de documents (à l'unité)
 - archivés depuis moins de 3 ans **15 €**
 - archivés depuis plus de 3 ans
(sur devis) **minimum de 30 €**

BANQUE À DISTANCE

Frais d'utilisation des services de banque à distance

- Accès et utilisation du site axa.fr (hors coût de connexion) **GRATUIT**
- Renvoi du code confidentiel d'accès à votre Espace Client sécurisé sur axa.fr (envoi simple) **GRATUIT**

(1) Prélèvements chaque trimestre civil à terme échu ou à la date de clôture.

(2) Prélèvements mensuellement à concurrence du solde disponible si le compte répond aux critères d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier.

(3) AXA Banque agissant en qualité de teneur de compte séquestre.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

Votre cotisation annuelle carte

- Carte de paiement à autorisation systématique
CB Visa Electron/CB Visa Classic⁽¹⁾ **GRATUIT**
- Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé CB Visa Classic **GRATUIT**
- Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé CB Visa Premier **GRATUIT**

Remplacement de votre carte bancaire

- Remplacement automatique de votre carte à échéance **GRATUIT**
- Remplacement automatique de votre carte suite à une mise en opposition **12 €**
- Remplacement de votre carte avant sa date d'expiration **12 €**

Retraits d'espèce et paiements

- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque ou à un guichet d'agence avec votre carte⁽²⁾
 - en euros **GRATUIT**
 - en devises (autres que l'euro)⁽³⁾ **1,50 € + 2 % du montant de l'opération**
- Frais par paiement
 - en euros **GRATUIT**
 - devises (autres que l'euro)⁽³⁾ **2 % du montant de l'opération**

Perte, vol, litige

- Frais d'opposition (blocage) de la carte à votre demande **GRATUIT**
- Capture de votre carte
 - pour usage abusif dans un DAB ou chez un commerçant **GRATUIT**
- Réédition du code confidentiel de votre carte (envoi par courrier) **8 €**
- Recherche pour réclamation/contestation sur paiement par carte
 - fondée **GRATUIT**
 - non fondée (en France) **50 €**
 - non fondée (à l'étranger) **70 €**

Conditions d'utilisation de votre carte

Carte	Conditions d'utilisation (Montant cumulé de vos paiements à réaliser avec votre carte par trimestre civil)	Frais pour non-respect de ces conditions (par trimestre civil) ⁽⁴⁾
CB Visa Electron/Classic à autorisation systématique ⁽⁴⁾	900 €	8 €
CB Visa Classic	900 € (450 € pour les moins de 30 ans)	16 € (8 € pour les moins de 30 ans)
CB Visa Premier	900 €	32 €

- Résiliation de la carte (hors Forfait Sécurité et droit au compte) **10 €**

Options cartes

- Service Géoblocking **GRATUIT**
- Service Géolerting **GRATUIT**
- Carte Virtuelle AXA Banque **GRATUIT**

(1) Hors Forfait Sécurité et compte ouvert dans le cadre du droit au compte.

(2) Hors éventuels frais du correspondant bancaire étranger.

(3) Les retraits d'espèces et les paiements en devises sont convertis par le Centre International Visa au jour de la réception de l'opération par ce Centre aux conditions de change du réseau Visa.

(4) Prélèvés à terme échu.

(5) Virement en euros à destination ou en provenance d'un pays de la zone SEPA (Zone comprenant les 27 pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint-Marin, la Suisse et la Cité du Vatican) effectué via le canal SEPA. Pour des raisons de sécurité, les virements tiers réalisés par Internet sont plafonnés.

(6) Uniquement par Internet. Le virement instantané sera disponible courant janvier 2022.

(7) Opération passée par courrier ou par téléphone uniquement.

Virements

Vos opérations SEPA⁽⁵⁾

- Création d'un bénéficiaire pour la réalisation d'un ou plusieurs virements vers un compte dans un autre établissement qu'AXA Banque
 - par Internet **GRATUIT**
 - par courrier, téléphone, courriel **4 €**

Virement standard

- Émission d'un virement vers un compte AXA Banque **GRATUIT**
- Émission d'un virement occasionnel ou mise en place d'un virement permanent vers un compte dans un autre établissement qu'AXA Banque
 - par Internet **GRATUIT**
 - par courrier, téléphone, courriel **4 €**

Virement instantané⁽⁶⁾

- Émission d'un virement instantané **1 € par virement**

Vos opérations non SEPA (canal SWIFT)

- Frais d'émission par virement⁽⁷⁾
 - en euros **0,10 % du montant de l'opération (minimum 16 €)**
 - en devises (autres que l'euro) **0,10 % du montant de l'opération (minimum 16 €)**
- Réception d'un virement⁽²⁾ **15 €**
- Frais d'intervention/modification sur virement **15 €**

Prélèvements/TIPSEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement **GRATUIT**
- Frais par paiement d'un prélèvement ou d'un TIPSEPA **GRATUIT**
- Frais d'opposition sur prélèvement ou de révocation de mandat de prélèvement à la demande du Client **GRATUIT**

Chèques

Renouvellement de votre chéquier

- Renouvellement automatique de chéquier **GRATUIT**
- Commande de chéquier en dehors du renouvellement automatique
 - par Internet **GRATUIT**
 - par courrier, téléphone, courriel **4 €**
- Frais d'envoi de chéquier
 - envoi simple **GRATUIT**
 - envoi recommandé **7,50 €**
 - chéquier non réclamé et réexpédié ... **frais postaux en vigueur**

Perte, vol, litige

- Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur **12 €**
- Remise de chèque revenant impayé **12 €**
- Remise de chèque non conforme **5 €**

Paiement

- Paiement d'un chèque au profit d'un établissement étranger⁽²⁾ **0,10 % du montant de l'opération (minimum 18 €)**

Autres opérations et services

- Frais d'émission d'un chèque de banque **12 €**
- Remise de chèque(s) **GRATUIT**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Formule Ogoon

- Compte individuel 6,50 €/mois
- Compte joint 9,50 €/mois

Vos produits, services et avantages

- Une carte bancaire par titulaire⁽¹⁾
(carte CB Visa Electron/Classic à autorisation systématique, Classic, Premier)
- Un remplacement automatique par an de la carte avant sa date d'expiration ou suite à une mise en opposition pour chaque titulaire
- La Protection des effets personnels avec l'Assurance Cartes, Clés, Papiers et Smartphone pour chaque titulaire
- La Protection des Achats comprenant :
 - La Garantie Internet
 - La Garantie Achats 30 jours
 - le Service Reprise

Votre avantage supplémentaire dès 3 600 € de paiement annuel par carte⁽²⁾

- Vos primes d'assurance AXA remboursées à hauteur de 4 %⁽³⁾
AXA France vous rembourse, en janvier de l'année suivante, 4 % du montant de vos primes d'assurance AXA prélevées sur votre compte de dépôt. Retrouvez les conditions en vigueur pour en bénéficier sur le site axa.fr.

Services bancaires de base GRATUIT

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse⁽⁷⁾
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte⁽⁷⁾
- Les paiements par prélèvement et virement SEPA ou TIPSEPA
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- La fourniture d'une carte CB Visa Electron/Classic à autorisation systématique⁽⁶⁾
- 24 chèques de banque par an

Forfait Sécurité 2,33 €/mois

Offre à destination de la clientèle en situation de fragilité financière⁽⁴⁾ incluant :

- La tenue, la fermeture et l'ouverture d'un compte de dépôt
- Un nombre illimité de paiements par prélèvements et virements SEPA initiés via l'Espace Client sécurisé
- 24 chèques de banque par an
- L'accès illimité à l'Espace Client sécurisé
- Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- La délivrance de relevés d'identité bancaire
- Un plafonnement global des frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁵⁾ 16 €/mois
- Un changement d'adresse une fois par an
- La carte CB Visa Electron/Classic à autorisation systématique⁽⁶⁾

(1) Soumise aux Conditions tarifaires Cartes dans les conditions précisées ci-avant.

(2) Le montant cumulé des paiements par carte pris en compte est calculé annuellement et arrêté le jour précédant sa date anniversaire de souscription, si elle n'est pas révisée à cette date.

(3) Conditions en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Offre soumise à conditions, valable sur une sélection de contrats AXA et réservée aux particuliers.

(4) Le Forfait Sécurité est une offre groupée de services réservée à toute personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels en situation de fragilité financière au sens de la réglementation en vigueur.

(5) La réglementation en vigueur prévoit un plafonnement mensuel des frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients en situation de fragilité financière. Les frais compris dans ce plafonnement sont : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire et les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. Il est précisé qu'AXA Banque ne facture pas les frais signalés par une (*) dans la liste qui précède.

(6) Carte non soumise aux Conditions d'utilisation précisées ci-avant.

(7) En raison de son statut de banque à distance, la Banque ne peut pas proposer ce service.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision, etc.)

- Commission d'intervention par opération (avec un plafond mensuel de 80 €) **8 €**
- Commission d'intervention par opération pour les clients bénéficiant du droit au compte (avec un plafond mensuel de 20 €) ou du Forfait Sécurité **4 €**

Opérations particulières

- Courrier non distribuable (changement d'adresse non signalé) **7,50 €/semestre**
- Frais par saisie-attribution/conservatoire **102 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 %**
du montant dû au Trésor public plafonné à 100 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire par la Banque **GRATUIT**
- Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire **20 €**
- Frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques **20 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **12 €**
- Résiliation du découvert autorisé par la Banque **10 €**

Incidents de paiement

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision (comprenant les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de provision pour chèque impayé et l'établissement d'un certificat de non-paiement)
 - si le montant du chèque est ≤ à 50 € **30 €**
 - si le montant du chèque est > à 50 € **50 €**
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
 - si le montant du prélèvement est ≤ à 20 € **montant du prélèvement**
 - si le montant du prélèvement est > à 20 € **20 €**

Clientèle en situation de fragilité financière

- Plafonnement global des frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement du compte⁽¹⁾ **25 €/mois**

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découverts

Le taux débiteur annuel est calculé à partir d'un taux de référence. Le taux de référence (TR) est le plafond du taux réglementaire calculé par la BDF et publié trimestriellement au JO pour la catégorie de prêts se rapportant au montant total du découvert (banque-france.fr).

Découvert	Compte bancaire AXA
Autorisé	TR - 2 points
Non autorisé ou dépassement	TR
Exonération des intérêts débiteurs	Montant mensuel des intérêts débiteurs < 1 €

Les taux en vigueur sur la période sont indiqués sur les relevés de compte et susceptibles de variation à chaque trimestre civil. Le découvert autorisé est à régulariser sous 30 jours maximum (non soumis aux articles L.312-1 et suivants du Code de la consommation).

Exemple de découvert

Découvert autorisé	Compte bancaire AXA
500 € pendant 15 jours consécutifs	21,16 % ⁽²⁾ - 2 points = TAEF 19,16 % (taux débiteur 17,53 %)

Crédits à la consommation

- Le crédit renouvelable Larg'O⁽³⁾ pour vos besoins ponctuels de trésorerie
- Des prêts personnels⁽³⁾ : formules de financement personnalisées (achat d'une voiture, d'un ordinateur, travaux, loisirs, etc.)

Pour en savoir plus, nous consulter. Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédits immobiliers

Toute une gamme de financements immobiliers⁽⁴⁾ pour l'acquisition en résidence principale, secondaire ou l'investissement locatif.

Pour en savoir plus, nous consulter.

(1) La réglementation en vigueur prévoit un plafonnement mensuel des frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients en situation de fragilité financière. Les frais compris dans ce plafonnement sont : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision*, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision**, les frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire et les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque*. Il est précisé qu'AXA Banque ne facture pas les frais signalés par une (*) dans la liste qui précède.

(2) Taux de référence en vigueur au 4^e trimestre 2021 pour la tranche de 0 à 3 000 €.

(3) Sous réserve d'acceptation par AXA Banque Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

(4) Sous réserve d'acceptation par AXA Banque. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de crédit. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acheteur les sommes versées.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

- Livret AXA Banque
- Livret Jeune
- Livret A
- Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)
- Plan d'Épargne Logement (PEL)⁽¹⁾
- Compte d'Épargne Logement (CEL)⁽¹⁾
- Compte à terme (CAT)

Votre carte CB Visa Plus, carte de retrait internationale associée au Livret Jeune

- Cotation mensuelle 1,50 €
- Retrait d'espèces en euros dans les DAB de la zone euro GRATUIT
- Abonnement à l'Alerte solde et retrait sur le Livret Jeune GRATUIT
- Remplacement de la carte CB Visa Plus avant sa date d'expiration 5 €

Placements financiers

Sur simple demande, AXA Banque vous fournira toute précision complémentaire concernant les frais et commissions afférents aux produits et services financiers souscrits. Les opérations effectuées sur le compte en espèces associé au compte d'instruments financiers (PEA ou compte-titres) sont facturées selon les conditions tarifaires visées précédemment.

Votre Plan d'Épargne en Actions (PEA)

Ordres sur instruments financiers⁽²⁾

Valeurs cotées sur Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles – Lisbonne

- Achat et vente de titres au comptant
 - par Internet
 - jusqu'à 5 000 € 0,50 %
 - tranche au-delà de 5 000 € 0,30 %
 - par tout autre moyen, une commission par ordre s'ajoute à la tarification ci-dessus + 0,70 % (plafonné à 25 €)

Valeurs cotées sur les autres marchés étrangers

- Achat et vente de titres au comptant
 - par Internet 0,50 %
 - par tout autre moyen, une commission par ordre s'ajoute à la tarification ci-dessus + 0,70 % (plafonné à 25 €)

Valeurs non cotées

- Inscription de titres non cotés 1,20 %
dans la limite de 100 €/ligne

Vos dons depuis le LDDS

- Don à une personne morale relevant de l'économie sociale et solidaire partenaire d'AXA Banque GRATUIT

Vos transferts PEL/CEL

- Transfert d'un PEL/CEL venant d'un autre établissement GRATUIT
- Transfert d'un PEL/CEL vers un autre établissement 60 €

Les autres opérations effectuées sur les comptes d'épargne sont facturées selon les conditions tarifaires visées précédemment.

Opération spécifique

- Achat et vente d'une même valeur pour un même nombre de titres (« aller-retour »)⁽³⁾ moitié prix

Ouverture de PEA

- Inférieur à 5 000 € 10 €
- Supérieur ou égal à 5 000 € GRATUIT

Transfert de PEA

- Transfert venant d'un autre établissement GRATUIT
- Transfert vers un autre établissement :
Par ligne de titres détenus transférée 15 €

Ce montant peut être porté à 50 €⁽⁴⁾

L'ensemble des frais de transfert est plafonné à 150 €

Droits de garde sur vos placements financiers

- Commissions semestrielles⁽⁵⁾ sur la valorisation du portefeuille au 30 juin et au 31 décembre
 - OPC et actions émis par le Groupe AXA GRATUIT
 - valeurs hors Groupe AXA :
 - commission fixe par ligne 2,50 €
 - commission proportionnelle +
 - jusqu'à 16 000 € 0,20 %
 - au-delà de 16 000 € jusqu'à 160 000 € 0,15 %
 - au-delà de 160 000 € 0,10 %

(1) Le cas échéant, le Compte Basique ne fait l'objet d'aucuns frais.

(2) Les pourcentages sont applicables sur le montant de l'ordre.

(3) Exonération des frais de vente si l'achat de titres a été effectué le jour même de la vente, exclusivement sur le CAC 40, sur le même titre et pour le même nombre de titres. Cette exonération ne s'applique pas aux ordres exécutés partiellement.

(4) Pour une ligne correspondant à des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur une plateforme de négociation.

(5) Prélevé(s) à semestre échu, en janvier ou février puis en juillet ou août.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS (suite)

Votre compte-titres⁽¹⁾

Ordres sur instruments financiers⁽²⁾

Valeurs cotées sur Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles – Lisbonne

- Achat et vente de titres au comptant
 - par Internet
 - jusqu'à 5 000 € 0,50 %
 - tranche au-delà de 5 000 € 0,30 %
- Avec un minimum par ordre 9 €
- par tout autre moyen, une commission fixe par ordre s'ajoute à la tarification ci-dessus 5 €

Valeurs cotées sur les autres marchés étrangers

- Commission par ordre exécuté (courtage inclus) 1 % du montant brut (minimum de 50 €) + frais de courtier étranger

Valeurs non cotées

- Inscription de titres non cotés 100 €/ligne

Opérations spécifiques

- Achat et vente d'une même valeur pour un même nombre de titres (« aller-retour »)⁽³⁾ moitié prix
- Achat de titres lors d'une introduction en Bourse 15 €/ordre

Autres frais sur vos comptes d'instruments financiers

- Paiement des dividendes et coupons GRATUIT
- Attribution d'actions lors d'une opération sur titres (hors introduction en Bourse) GRATUIT
- Relevé fiscal IFU GRATUIT
- Réédition du relevé fiscal IFU 15 €
- Relevé de compte GRATUIT
- Duplicata du relevé de compte de plus de 2 mois 12 €
- Attestation de blocage de titres/attestation de cessions 15 €
- Inscription de titres cotés au nominatif 50 €/ligne
- Nantissement de compte d'instruments financiers :
 - frais fixes par ligne 10 €
 - maximum par compte 100 €

Transfert de compte-titres

- Transfert venant d'un autre établissement GRATUIT
- Transfert vers un autre établissement 1 % de la valorisation du portefeuille (minimum 60 €)

Transfert de ligne de titres

- Titres cotés sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles - Lisbonne et OPC français 1 % de la valorisation de la ligne (minimum 10 €/ligne)
- Titres cotés sur les autres marchés étrangers et OPC étrangers 1 % de la valorisation de la ligne (minimum 50 €/ligne)
- Titres non cotés 1 % de la valorisation de la ligne (minimum 100 €/ligne)

Droits de garde sur vos placements financiers

- Commissions semestrielles⁽⁴⁾ sur la valorisation du portefeuille au 30 juin et au 31 décembre
 - OPC et actions émis par le Groupe AXA GRATUIT
 - valeurs hors Groupe AXA :
 - commission fixe par ligne 2,50 €
 - commission proportionnelle +
 - jusqu'à 16 000 € 0,20 %
 - au-delà de 16 000 € jusqu'à 160 000 € 0,15 %
 - au-delà de 160 000 € 0,10 %
 - Avec un minimum par compte et par semestre 15 €

Commission spécifique au compte-titres sans ligne

- Commission semestrielle⁽⁴⁾ pour chaque compte-titres sans ligne au 30 juin ou au 31 décembre concerné 15 €

(1) Le cas échéant, le Compte Basique ne fait l'objet d'aucuns frais.

(2) Les pourcentages sont applicables sur le montant de l'ordre.

(3) Exonération des frais de vente si l'achat de titres a été effectué le même jour que la vente, sur le même titre, et pour le même nombre, exclusivement sur le CAC40.

(4) Prélèvement(s) à semestre échu, en janvier ou février puis en juillet ou août.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS (suite)

Vos opérations sur OPC

- Droits d'entrée⁽¹⁾ Selon tableau ci-après
- Droits de sortie⁽¹⁾ perçus par AXA Banque Selon Prospectus ou DICI/DIC

- Part des droits d'entrée reversée par AXA Banque à ses réseaux⁽²⁾ Selon tableau ci-après
- Commissions sur encours perçues et reversées par AXA Banque à ses réseaux⁽²⁾ Selon tableau ci-après

	OPC MONÉTAIRES		OPC OBLIGATAIRES		OPC ACTIONS ET MIXTES	
	Sélection d'OPC à tarification privilégiée ⁽³⁾	Autres OPC	Sélection d'OPC à tarification privilégiée ⁽³⁾	Autres OPC	Sélection d'OPC à tarification privilégiée ⁽³⁾	Autres OPC
Droits d'entrée perçus par AXA Banque	1 % de droits d'entrée	Selon prospectus ou DICI/DIC	1 % de droits d'entrée	Selon prospectus ou DICI/DIC	1 % de droits d'entrée	Selon prospectus ou DICI/DIC
Pourcentage des droits d'entrée reversé par AXA Banque à ses réseaux ⁽²⁾						
Minimum - Maximum	0 % - 60 %	0 %	0 % - 60 %	0 %	0 % - 60 %	0 %
Commissions sur encours perçues par AXA Banque						
Moyenne		0,10 %		0,40 %		0,70 %
Minimum - Maximum		0 % - 0,60 %		0 % - 1,10 %		0 % - 1,95 %
Pourcentage reversé par AXA Banque à ses réseaux ⁽²⁾						
Minimum - Maximum	0 %	0 %	0,10 % - 0,40 %	0 %	0,15 % - 0,40 %	0 %

Exemples de coûts et charges totaux estimés sur la 1^{re} année pour un investissement de 10 000 € sur un compte-titres :

Frais estimés sur la 1 ^{re} année pour 10 000 € investis en OPC actions de la sélection AXA Banque avec des droits d'entrée à 1 % ⁽³⁾		
Frais liés à l'instrument financier	50 €	0,50 %
Frais liés au service d'investissement	145 €	1,45 %
Paiements provenant de la société de gestion reçus par AXA Banque (incitations)	70 €	0,70 %
Coût total	265 €	2,65 %

Frais estimés sur la 1 ^{re} année pour 10 000 € investis en titres vifs		
Frais liés à l'instrument financier	0 €	0 %
Frais liés au service d'investissement	85 €	0,85 %
Paiements provenant de tiers reçus par AXA Banque (incitations)	0 €	0 %
Coût total	85 €	0,85 %

Coûts totaux estimés pour un investissement de 10 000 € sur 5 ans sur un compte-titres et impacts de ces coûts sur le rendement :

Investissement en OPC actions de la sélection AXA Banque avec droits d'entrée à 1 % ⁽³⁾	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	Coûts annuels	265 € 2,65 %	165 € 1,65 %	165 € 1,65 %	165 € 1,65 %
Cumul des coûts annuels	265 € 2,65 %	430 € 4,30 %	595 € 5,95 %	760 € 7,60 %	925 € 9,25 %
Incidence sur le rendement annualisée	-265 € -2,65 %	-215 € -2,15 %	-198 € -1,98 %	-190 € -1,90 %	-185 € -1,85 %

Pour l'année 1, l'impact sur le rendement est de 2,65 %.

Investissement en titres vifs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	Coûts annuels	85 € 0,85 %	45 € 0,45 %	45 € 0,45 %	45 € 0,45 %
Cumul des coûts annuels	85 € 0,85 %	130 € 1,30 %	175 € 1,75 %	220 € 2,20 %	265 € 2,65 %
Incidence sur le rendement annualisée	-85 € -0,85 %	-65 € -0,65 %	-58 € -0,58 %	-55 € -0,55 %	-53 € -0,53 %

Pour l'année 1, l'impact sur le rendement est de 0,85 %.

Le détail des coûts et charges liés aux produits et services d'investissement est adressé sur simple demande.

(1) Hors droits acquis à l'OPC.

(2) AXA France et Agents d'assurance AXA, agissant en qualité d'agents liés au nom et pour le compte d'AXA Banque (détail possible sur simple demande) et CIF (conseillers en investissements financiers).

(3) Sélection d'OPC à tarification privilégiée avec des droits d'entrée de 1 %, communiquée sur demande.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Protection des effets personnels

Assurance Cartes, Clés, Papiers et Smartphone

En cas de perte ou vol de vos moyens de paiement (délivrés par AXA Banque ou par un autre établissement). Egalement valable en cas de perte ou de vol de vos papiers officiels et/ou de vos clés.

L'assurance Smartphone vous indemnise en cas de vol caractérisé de votre Smartphone et vous rembourse des frais de remplacement de l'écran en cas de bris accidentel de celui-ci.

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
 - 1^{er} titulaire..... 4,50 €/mois
 - 2nd titulaire..... 2,25 €/mois

Protection des Achats

Tous vos achats effectués avec la carte bancaire AXA Banque sont garantis. Vous bénéficiez :

- De la Garantie Internet, en cas de commande non livrée ou non conforme
 - De la Garantie Achats 30 jours, en cas de dommage accidentel ou de vol
 - Du Service Reprise : en cas de changement d'envies nous facilitons la reprise de vos achats (à hauteur de 50 % du prix d'achat)
- Cotisation par carte bancaire..... 2,50 €/mois

Assurance de Compte

Pour protéger vos proches en cas de décès accidentel

- Cotisation par titulaire..... 24 €/an

RÉSOUTRE UN LITIGE

Toute déclaration actant le mécontentement d'un Client envers la Banque est définie comme une réclamation. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation.

Les parties conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable les litiges pouvant intervenir entre eux.

Le Client doit respecter le processus suivant :

- Contacter les conseillers AXA Banque au **0 970 808 088**, s'il souhaite exposer les raisons de son mécontentement et obtenir le traitement de sa réclamation.
- Écrire au Service Qualité et Réclamations Clients, si la réponse apportée par les conseillers AXA Banque n'apparaît pas satisfaisante :

AXA Banque
TSA 77417
35574 Chantepie Cedex

Ce service étudie sa demande et lui répond directement dans un délai de 3 semaines (ramené à 15 jours ouvrables pour les litiges portant sur un service de paiement : virement, carte bancaire, prélèvement) suivant la réception de la réclamation, sauf si des recherches complémentaires s'avèrent nécessaires. Dans cette hypothèse, une réponse définitive lui est apportée dans un délai maximum de 2 mois (ramené à 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation pour les litiges portant sur les services de paiement visés ci-avant).

- Recourir au Médiateur de la Banque par courrier, si la réponse apportée par le Service Qualité et Réclamations Clients ne lui donne pas satisfaction. Toutefois, sont exclus du domaine d'intervention du Médiateur les litiges relevant de la politique générale de la Banque (par exemple la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits, etc.) et ceux concernant les performances de produits liées aux évolutions de marchés.

Les coordonnées postales du Médiateur de la Banque sont les suivantes :

**Le Médiateur auprès
de la Fédération Bancaire Française**
CS 151
75422 Paris Cedex 09
lemediateur.fbf.fr

Lorsque le litige porte sur une opération sur instruments financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers par courrier :

Madame le Médiateur de l'AMF
17 Place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02
amf-france.org

La médiation est gratuite. Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de 90 jours à compter de sa saisine. Celle-ci suspend toute prescription légale pendant ce délai. A l'issue de ce délai, le Médiateur recommande une solution au litige. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de la Banque pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Lorsque le litige porte sur un contrat conclu en ligne (vente à distance) et exclusivement dans ce cas, le Client a également la possibilité de recourir à la plateforme de Résolution des Litiges en Ligne (RLL) de la Commission Européenne en utilisant le lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

LEXIQUE

BDF	Banque de France	PEA	Plan d'Épargne en Actions
DAB	Distributeur Automatique de Billets	SEPA	Single Euro Payments Area
DIC	Document d'Information Clé	SMS	Short Message Service
DICI	Document d'Information Clé pour l'Investisseur		Court message textuel pouvant être émis et reçu depuis un téléphone portable
IFI	Impôt sur la Fortune Immobilière	SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
IFU	Imprimé Fiscal Unique	TAEG	Taux Annuel Effectif Global
JO	Journal Officiel	TIPSEPA	Titre Interbancaire de Paiement
OPC	Organisme de placement collectif		

Tous les tarifs indiqués ci-dessus sont en euros et exprimés TTC. Toute mesure d'ordre législatif ou réglementaire ayant pour effet de modifier les présentes Conditions tarifaires sera applicable dès son entrée en vigueur.

